

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

**Monsieur Fr. TIMMERMANS, attaché**  
*A.A.T.L.. – Direction l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :09/PFU/383897

D.M.S. : GCR/2071-0008/02/2009-312pr/02urb11

N/réf. : AVL/CC/XL-2.6/s.505

Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : IXELLES. Rue Faider, 83. Hôtel Beekman (arch. A. Roosenboom). Restauration.  
**Permis unique – Demande de complément d'information**  
(Dossier traité par Françoise Remy à la D.U. / Guy Conde Reis à la D.M.S.)

En votre courrier du 5 août 2011, réceptionné le 10 août, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 17 août 2011, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 19 octobre 2011. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président